

## **La DDFIP 93 autorise la désobéissance des cadres au mépris de la santé des agents**

### **La Division des Affaires Juridiques refuse de respecter les consignes de la DDFIP 93 : la DDFIP 93 lui donne raison !**

C'est un beau signal que la Direction Départementale de Seine-Saint-Denis vient d'adresser à tout notre réseau en ces temps de crise sanitaire.

Le message du Directeur Départemental M Dora adressé aux responsables de service et aux adjoints pour la reprise de l'activité était pourtant clair :

« Depuis le 11 mai, la DDFiP s'est inscrite dans la démarche nationale de reprise progressive d'activité (PRA) annoncée par le Directeur Général dans son message du 6 mai. [...]

J'insiste particulièrement sur la transition prudente et progressive de l'exercice des seules missions prioritaires de niveau 1 (missions du PCA) aux missions de niveau 2 et de niveau 3. Cette montée en charge aura lieu dans la durée, se déroulant sur plusieurs semaines, en respectant à la fois les principes sanitaires et nos obligations de service public.

Dans ce cadre, les principes suivants seront retenus s'agissant de la situation des agents :

- un respect strict des gestes barrières et des mesures de distanciation physique ; [...]
- le nombre d'agents mobilisés sur site sera lié au respect, au sein de chaque service, des règles de distanciation physique entre les postes de travail. Dans ces conditions, vous pourrez organiser la présence des agents par rotation. »

#### **Résultat : lundi 11 mai les agents étaient passés de 6 à 15, avant de passer à 22 mercredi. Où est la progressivité préconisée par le DDFIP ?**

Pour le bureau d'ordre avec 6 agents C, rien n'était encore aménagé. La configuration de la DAJ, au 5ème étage de la DDFIP Satie à Bobigny, avec 3 couloirs étroits donnant sur des successions de bureaux individuels amènent tout le monde à se croiser sans pouvoir respecter les distances de sécurité. Les agents revenant d'autorisation d'absence se sont retrouvés parachutés sans consigne et sans respect des règles de distanciation sociale : le mopieur étant en face des toilettes et à côté de la case courrier, tout le monde s'est croisé. Heureusement, une partie des agents a conservé ses masques sur la journée afin de limiter la casse mais cela n'a pas été le cas de tout le monde, notamment de la hiérarchie du service, alors qu'ils ne respectaient pas eux-mêmes les distances. Et on est censé compter sur eux pour préserver la santé des agents !

Le bâtiment lui-même n'avait pas été encore sécurisé : escaliers à double sens et pas de consignes pour les ascenseurs.

Evidemment, contrairement à tous les autres services du département dont nous avons connaissance, ils ont également refusé de mettre en place une rotation pour limiter les déplacements des agents et leur exposition dans les transports en commun ou sur le lieu de travail.

**Encore mieux, les responsables du service ont fait revenir tous les agents qui n'ont pas osé refuser explicitement, même les agents qui n'étaient pas inscrits au PRA !**

## **Le mépris et la hargne**

Un droit d'alerte est émis par le CHS-CT Finances 93 mercredi 14 mai, quand les syndicats du département qui dénonçaient cette situation scandaleuse ont constaté que rien n'avait changé sur le service, à part l'augmentation du nombre d'agents en présentiel. Scandalisés au bout de plusieurs jours de ce régime, des agents du service font valoir leur droit de retrait en s'appuyant sur le droit d'alerte : les craintes ne sont toujours pas levées dans ce début de déconfinement, la dimension psychologique n'est pas plus prise en compte.

Une de nos militantes sur place se fait alors agresser verbalement par une cadre : « Tu pourrais l'ambiance, tu es de mauvaise foi et tu as de mauvaises intentions ». Alors que c'était la seule agente C du service qui était présente pendant le confinement !

On se rend compte que des agents en autorisation d'absence sont rappelés dans le service et on remet en cause leur droit à en bénéficier !

## **Réponse de la DDFIP 93 : vous désobéissez à nos ordres, vous avez raison !**

Dans une administration où l'obéissance aveugle à la hiérarchie est élevée au rang de dogme, nous ne pouvons qu'apprécier la façon dont la Direction Départementale a pris en charge le droit de retrait et le droit d'alerte des agents.

La DAJ ne respecte pas le PRA : qu'à cela ne tienne, le DDFIP M Dora nous apprend que finalement celui-ci n'est là qu'à titre indicatif ! Si on peut blinder les services en « respectant les mesures de distanciation sociale », allons-y gaiement ! Dommage qu'elles n'aient pas été respectées !

Y-a-t-il lieu de faire revenir 22 agents dans un service où tous les couloirs sont étroits, empêchant de se croiser et où il n'y avait qu'un photocopieur qui était en activité ? Nous n'aurons pas de réponse ! Etonnant quand on nous annonçait en début de semaine, que la Direction Départementale devait évaluer « finement, mission par mission et service par service » le nombre maximal d'agents présents et leur organisation avant tout retour des agents en présentiel!

La DAJ n'organise pas de rotation pour limiter l'exposition des agents dans les transports et dans les bureaux dans un contexte épidémique ? Pas grave, les agents ont des bureaux individuels et pour les parties communes, ils n'ont qu'à être responsables. On mettra un marquage au sol et on fera des créneaux horaires pour les photocopies.

Quant à la mise en danger des agents depuis le début de semaine, on l'oublie, il fallait un temps de rodage donc après tout, rien de dramatique...

### **Le DDFIP se doit d'assurer la protection de tous les agents dans cette période de crise sanitaire !**

**Tant que le virus circule de manière active sur la région Ile de France, la CGT FIP 93 mettra tout en œuvre pour assurer la protection des agents aussi bien dans les services que dans les transports en commun, vecteur de propagation.**

**C'est pourquoi la CGT Finances Publiques 93 dénonce la situation à la DAJ : nous exigeons la baisse du nombre d'agents en présentiel, le respect strict du PRA jusqu'au niveau 2 tant que l'épidémie n'est pas stabilisée ! Nous exigeons la mise en place d'une rotation des effectifs pour le service afin de protéger les agents en présentiel ! Si la DDFIP veut augmenter l'activité de la DAJ, elle n'a qu'à leur fournir des ordinateurs portables pour le télétravail ! Et enfin nous exigeons que cessent toutes les remarques et les attaques contre nos militants qui ne font qu'exercer leur mandat syndical pour défendre leurs collègues face à une hiérarchie irresponsable.**